



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/38/206*
S/15772*
25 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SEMBLEEE GENERALE
rente-huitième session
iont 41 de la liste préliminaire**
GESTION DE CHYPRE

UN LIBRARY

CONSEIL DE SECURITE
Trente-huitième année

MAY 5 1 1983

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 18 mai 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Les desseins expansionnistes que la Turquie nourrit depuis trente ans à l'encontre de mon pays ne sont un secret pour personne. Contrairement au principe de l'autodétermination, les dirigeants politiques d'Ankara ont propagé, dès le début des années 50, le slogan "Kibris turktur" (c'est-à-dire "Chypre est turque"). L'objectif de la Turquie était et demeure l'annexion de Chypre, parce que 18 p. 100 de notre population est d'origine turque.

Bien que cet objectif reste immuable, la stratégie turque varie suivant les circonstances. Ainsi, en 1974, la Turquie s'est saisie d'un prétexte pour envahir la République de Chypre, expulser la population autochtone et occuper militairement une importante partie de la République dans le cadre de ce que les autorités turques appellent "Opération pacifique de Chypre". Dans le territoire de Chypre sous occupation turque, le régime d'Ankara a créé un prétendu "Etat" qui est en fait un régime fantoche, fruit de l'illégalité et de la violation de tous les droits de l'homme. La Turquie vise à annexer le reste de Chypre, lorsque les circonstances le permettront, "libérant" ainsi l'île de la présence de ses habitants "barbares" originaires.

En 1969 déjà, les services turcs du tourisme ont fait paraître des cartes routières de la région où la même couleur était utilisée pour la Turquie et pour Chypre afin de les distinguer conjointement des pays voisins. Les initiatives et déclarations officielles des Turcs tendant à faire considérer Chypre comme une partie de la Turquie abondent et sont bien connues de ceux qui prétendent tout ignorer de la chose.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/38/50/Rev.1.

Je suis chargé par le Gouvernement de la République de Chypre de porter à votre connaissance un nouvel indice explicite des visées expansionnistes de la Turquie : l'utilisation dans les musées turcs de billets d'entrée récemment émis par le Ministère de la culture et du tourisme de la République turque, où sont représentés les seuls territoires de la Turquie et de la République de Chypre, comme si les deux pays formaient une entité unique.

On trouvera ci-joint la photocopie d'un de ces tickets.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre, accompagnée de la photocopie du billet, en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Constantine MOUSHOUTAS

Annexe


